

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC NORD OUEST CIC LAON 2 RUE FERNAND THUILLART 02000 LAON

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

Madame Laurence LECAUX, gérant de la société SARL 3L, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 49 RUE CHARLES DEL NERO 02200 VILLENEUVE ST GERMAIN, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Laurence LECAUX, 49 RUE CHARLES DEL NERO 02200 VILLENEUVE ST GERMAIN
Nombre de parts	67
Montant versé	670 €
2e associé	SC CCL PATRIMOINE, 49 RUE CHARLES DEL NERO 02200 VILLENEUVE ST GERMAIN
Nombre de parts	33
Montant versé	330 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

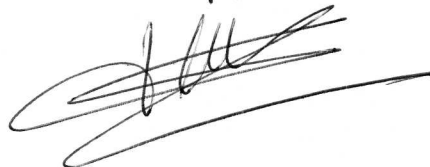
Le 11 octobre 2024

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé

JST06



Nicolas TYBERGHEIN

Chargé d'Affaires Professionnels

